



---

## FICHE TECHNIQUE

---

### Panneaux acoustiques de type " RÉSISTANT PVC "

- Construction : Panneaux de fibre de verre rigide d'une densité de 96 kg/m<sup>3</sup> (6 lb/pi<sup>3</sup>), 25 mm (1 po) ou 51 mm (2 po) d'épaisseur, laminée en façade d'une feuille de PVC perforée de 1.5 mm (1/16 po) d'épaisseur. Les bordures et les points d'ancrage sont durcis chimiquement avec une pénétration minimum de 3 mm (1/8 po) dans la fibre de verre pour atteindre une dureté de 42 sur l'échelle Barcol. Les bordures seront carrées, arrondies ou biseautées.

- Recouvrement : Le tissu des panneaux acoustiques sera standard tel que la série n°1 ou de la série n°2, couleur au choix de l'architecte. Il sera collé sur toutes les surfaces avec un repli à l'arrière de ± 25 mm (± 1 po). Les coins du tissu seront scellés à la chaleur pour éviter l'effilochage.

- Installation : Les panneaux seront installés avec un système d'ancrage mécanique. Une section<sup>1</sup> de ce système sera installée à l'usine sur des surfaces renforcées au dos des panneaux, en quantité et en grandeur suffisantes, afin d'assurer une bonne adhérence sans parties visibles. L'autre section<sup>2</sup> devra être installée sur les murs ou au plafond par vos installateurs. Prévoir des cordons de silicone sur deux ancrages en diagonale au dos des panneaux de plafond.

- Les panneaux acoustiques sont garantis pour une période de 1 an.

#### INFLAMMABILITÉ:

ASTM E-84.....Classe 1 ou A  
CAN/ULC-S102.....Conforme

<sup>1</sup> Attaches en acier galvanisé de calibre 20 : 51 mm x 51 mm (2 po x 2 po)

<sup>2</sup> Attaches en acier galvanisé de calibre 20 : 51 mm x 125 mm (2 po x 5 po)